



## REGLEMENT

### ARTICLE 1 : Règle du jeu

Le principe du marathon est le suivant : le samedi 01 juin 2013 à 9h, les participants ont rendez vous à Stereolux à Nantes pour la première étape, point de départ du marathon afin de retirer la « feuille de route » sur laquelle les participants découvriront le parcours avec les points dépôts photos. Le parcours comporte 12 points de dépôts photos pour les deux jours du marathon (cf verso du document)

- A chaque point de dépôt les participants donne une photographie en réponse au thème demandé. A ce même point, les participants recevront le thème de l'épreuve suivante. Ainsi de suite sur l'ensemble du parcours.
- Pour chaque étape, les participants devront restitué 1 seule photographie qu'ils soient en solo ou par équipe.
- Soyez à l'heure aux points dépôts photos. Un délais de 15 minutes supplémentaire est accordé par rapport à l'horaire de restitution annoncé sur la feuille de route. Si le candidat dépasse ce délais, sa photo ne sera pas comptabilisée.
- Aucun appareil photo ne sera prêté.

### ARTICLE 2 : Critère de sélection des lauréats

4 critères sont établis avec une notation pour chacun d'entre eux :

- 1 - répondre à un maximum de thème (12 au total)     \_ / 5 pts
- 2 - restituer en temps et en heure                     \_ / 5 pts
- 3 - pertinence de la réponse par rapport au thème     \_ / 5 pts
- 4 - qualité esthétique / technique des photographies   \_ / 10 pts

### ARTICLE 3 : Dotations et restitution des prix

Un jury désigné par les organisateurs du marathon déterminera les photos gagnantes par thème :

- 3 lauréats seront récompensés sur l'ensemble des 12 thèmes du marathon.  
lots : - 1<sup>er</sup> : un sac à dos photo Crumpler offert par Vu d'ICI  
          - 2<sup>nd</sup> et 3<sup>ème</sup> : bons d'achats de 50 € ht à valoir sur un nettoyage capteur ou sur la location de matériel offert par Vu d'ICI
- La meilleure photographie pour chacun des 12 thèmes sera récompensée par un tirage 24X30 cm.

La restitution des lots ainsi que la projection des photos aura lieu **le samedi 15 juin à 18h30 à Stereolux.**

### ARTICLE 4 : Personnes concernées

Ce concours est ouvert à toute personne physique majeure. Si le candidat est mineur, il doit être impérativement accompagné par un adulte.

### ARTICLE 5 : Application du règlement

La participation à ce jeu implique de la part du participant l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement du jeu.

### ARTICLE 6 : Responsabilité

Stereolux et l'équipe encadrant le marathon n'est pas responsable des participants et de leurs actes. Aussi, elle enjoint le participant à bien respecter le droit à l'image des personnes photographiées et à ne pas nuire à l'ordre public. Le matériel de chacun est soumis à sa propre responsabilité, les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus pour responsable en cas d'avarie, vol ou perte de matériel.

